

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Band: 1 (1889)
Heft: 6

Rubrik: Photo-Club de Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Omnia luce!

REVUE SUISSE
DE
PHOTOGRAPHIE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : Photo-Club de Neuchâtel. — Société genevoise de photographie. — Quelques remarques sur l'art dans la photographie. — La photographie à l'Exposition Universelle internationale de Paris en 1889 (suite). — Quelques remarques sur les photomètres (suite). — Faits divers. — Bibliographie. — Notre illustration. — Publications reçues. — Revue des journaux photographiques. — Hôtels suisses pourvus d'une installation photographique. — Annonces. — Comptoir pour l'échange, la vente, et l'achat des appareils photographiques d'occasion.

Photo-Club de Neuchâtel.

Séance du 1^{er} Novembre 1889.

Présidence de M. E. CHABLE, président.

Vingt-trois membres sont présents; dix membres absents excusés envoient pour les votes leur procuration; trois membres non excusés.

Le président annonce à l'assemblée que le comité s'est réuni deux fois pour des questions administratives et s'est constitué comme suit :

MM. E. CHABLE fils, président,
Eug. MAULER, vice-président,
Paul COLIN, trésorier,
Paul A. PERROCHET, secrétaire.

Dans l'intervalle du 22 octobre au 1^{er} novembre, 16 signatures nouvelles se sont ajoutées aux 20 premières. Voici la liste de ces 36 membres fondateurs, dont il est fait lecture :

1. M. Victor ATTINGER, rue St-Honoré, 7,
2. » Jean BACHELIN, ancien Hôtel-de-Ville, 2,
3. M^{lle} Jeanne BOUVIER, à la Coudre,
4. M. Paul BOUVIER, Évole, 27,
5. M^{lle} Marie CHABLE, Vieux-Châtel, 5,
6. M. Ed. CHABLE fils, Vieux-Châtel, 7,
7. M^{me} Sophie CHATELAIN, ruelle Vaucher, 6,
8. M. Paul COLIN, Avenue du Crêt, 6,
9. » Arnold CONVERT, rue du Musée, 7,
10. » Paul de COULON, Pierre-à-Bot,
11. » A. DARDEL, rue du Seyon, 4,
12. » E. FAVARGER, Promenade Noire, 3,
13. » Albert FORNACHON, Avenue du Crêt, 24,
14. M^{me} Marie GODET, Faubourg du Crêt, 10,
15. M. Paul GRÉTILLAT, Avenue du Crêt, 2,
16. » GUYE-BLANCPAIN, au Bied, près Colombier,
17. » André HUBERT, rue de la Côte, 9 bis,
18. M^{lle} Lucie JEANJAQUET, Crêt Taconnet, 2,
19. » M. KUCHLÉ, Avenue du Crêt, 6,
20. M. Louis KURZ, rue St-Honoré, 5,
21. » Martin LUTHER, Épancheurs, 7,
22. » Eugène MAULER, Parcs, 2,
23. M^{me} de MERVEILLEUX, Pertuis du Sault, 11,
24. M. A. MONBARON, rue de l'Hôpital, 17,
25. » P. NIPPEL, Maujobia, 9,
26. » Charles PERRET, Plan, 9,
27. » Henri PERRIN, Colombier,
28. » Paul-A. PERROCHET, Comba Borel, 10,
29. » Albert de POURTALÈS, Faubourg de l'Hôpital, 24,
30. » Ernest PRINCE, Avenue du Crêt,
31. » Hermann de PURY, Halles, 8,
32. M^{lle} Martha SANDOZ, Évole, 31,
33. M. Otto SCHMIDT, Promenade noire, 3.

34. M. Alfred SPÜHLER, Fabrique de télégraphes,
35. » THURNEYSEN, Prébarreau, 4,
36. » Clotilde WITTNAUER, Prébarreau, 4.

L'ordre du jour prévoyant la fixation de la date de fondation, celle du 1^{er} novembre est choisie à l'unanimité.

L'assemblée passe ensuite à la discussion du nom à donner à la Société. Des deux propositions présentées par le comité : « Société photographique de Neuchâtel » et « Photo-Club de Neuchâtel », la seconde est adoptée. A cette occasion, M. Chable annonce que la *Revue suisse de Photographie* s'offre obligeamment par l'intermédiaire de son directeur à devenir aussi l'organe du Photo-Club de Neuchâtel. Cette proposition gratuite est acceptée avec reconnaissance.

Puis il est décidé que la cotisation mensuelle pour cet exercice sera de fr. 2 et la finance d'entrée pour les nouveaux membres de fr. 10.

La date des assemblées mensuelles est fixée au 1^{er} de chaque mois; si cette date tombe sur un dimanche, la séance est renvoyée au lendemain.

Les projets de statuts, élaborés par le comité, font ensuite l'objet d'une longue discussion à laquelle tout le monde prend part: les propositions du comité en sortent quelque peu modifiées; mais, révisions faites, elles seront adoptées.

La prochaine séance, inauguration du local, aura lieu le 9 décembre. Aussi voyons-nous approcher avec plaisir ce moment où nous pourrons donner plein essor à nos aspirations; nous ne doutons pas que des résultats dignes d'une Société comme la nôtre répondront à nos efforts réunis.

Le secrétaire,

Paul-A. PERROCHET.